



Le Partenariat transpacifique

Les principaux enjeux

Conseil confédéral

16, 17 et 18 mars 2016

Qu'est-ce que le Partenariat transpacifique?

Le Partenariat transpacifique (PTP) est un accord de commerce et d'investissement, dominé par les États-Unis, regroupant 12 pays

- Australie
- Brunei
- Canada
- Chili
- États-Unis
- Japon
- Malaisie
- Mexique
- Nouvelle-Zélande
- Pérou
- Singapour
- Vietnam

Les objectifs déclarés du PTP

- Créer la plus grande zone de libre-échange (libéralisation du commerce et de l'investissement) au monde
- Créer des normes communes pour un nouvel ensemble de 800 millions de personnes représentant 40 % de l'économie mondiale

Le processus de ratification du PTP

- 2008 : début des négociations
- 2012 : le Canada se joint aux négociations
- 2015 : entente de principe conclue le 5 octobre à Atlanta (États-Unis)
- 2016 : signature de l'accord le 4 février à Auckland (Nouvelle-Zélande)
- 2016 : le gouvernement canadien procédera à l'examen des coûts économiques et des bénéfices et effectuera des consultations
- Après la signature du PTP : les pays disposent de deux ans pour le ratifier
- Aucune modification ne devrait plus être possible

Les réelles visées du PTP

- Plus grande libéralisation des marchés par l'élimination des barrières tarifaires dans des secteurs dits protégés
- Faciliter le commerce intrafirme (en 2010, plus de la moitié des exportations mondiales de produits manufacturés est considérée comme faisant partie de la catégorie des biens intermédiaires [commerce interbranches])
- Accorder aux firmes transnationales (FTN) le pouvoir de poursuivre les États, lorsqu'elles jugent que les politiques mises en place font obstacle à leurs investissements, en ayant recours au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) (chapitre 9)
- Limiter la capacité d'intervention des États
- Soumettre de nouveaux domaines à la logique du libre marché

Pays du PTP n'ayant aucun accord de libre-échange avec le Canada

- L'Australie, le Brunei, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et le Vietnam
- L'Australie et le Japon représentent plus de 20 % du PIB de la zone du PTP
- Le Japon et le Vietnam représentent plus de 28 % de la population de la zone du PTP
- Le Canada espère, grâce au PTP, être plus présent sur le marché asiatique en forte croissance

Pays du PTP ayant déjà un accord de libre-échange avec le Canada

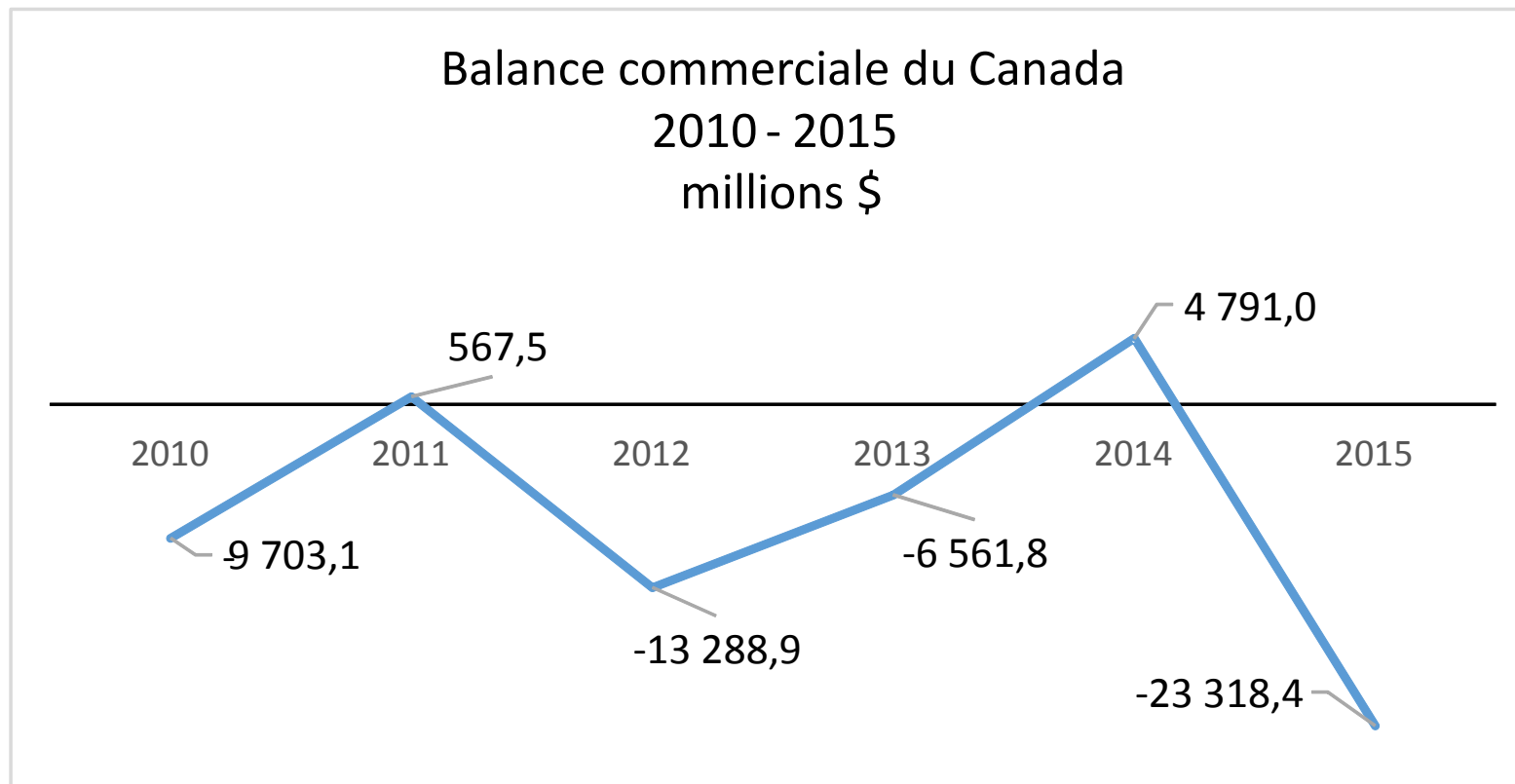
- Les États-Unis et le Mexique dans le cadre de l'ALENA
- Le Canada a des accords bilatéraux avec le Chili, le Pérou et Singapour
- Ces 5 pays représentent plus de 60 % de la population de la zone du PTP et près de 70 % du PIB
- Les échanges du Canada avec le Chili, le Pérou et Singapour sont relativement modestes

Quelques informations sur la structure des échanges du Canada

- Les États-Unis, l'Union européenne et la Chine sont les principaux partenaires commerciaux du Canada
- En 2015, nos échanges avec ces pays représentent 87 % de nos exportations et 83 % de nos importations
- Les États-Unis demeurent encore aujourd'hui notre principal partenaire économique avec plus de 75 % de nos exportations et plus de 66 % de nos importations
- Le Japon et le Mexique représentent, en 2015, 3,4 % de nos exportations et 5,4 % de nos importations

Évolution de la balance commerciale du Canada (2010-2015)

Graphique 1



Les grandes tendances du commerce international

Produits de base

- Accélération de la croissance économique de bon nombre de pays en développement, notamment en Asie, et croissance démographique
- Importance croissante des produits de base dans les échanges
- Volonté manifeste des organismes de régulation (l'OMC en premier lieu) d'éliminer les obstacles tarifaires sur les produits de base, mais aussi les subventions accordées par les États

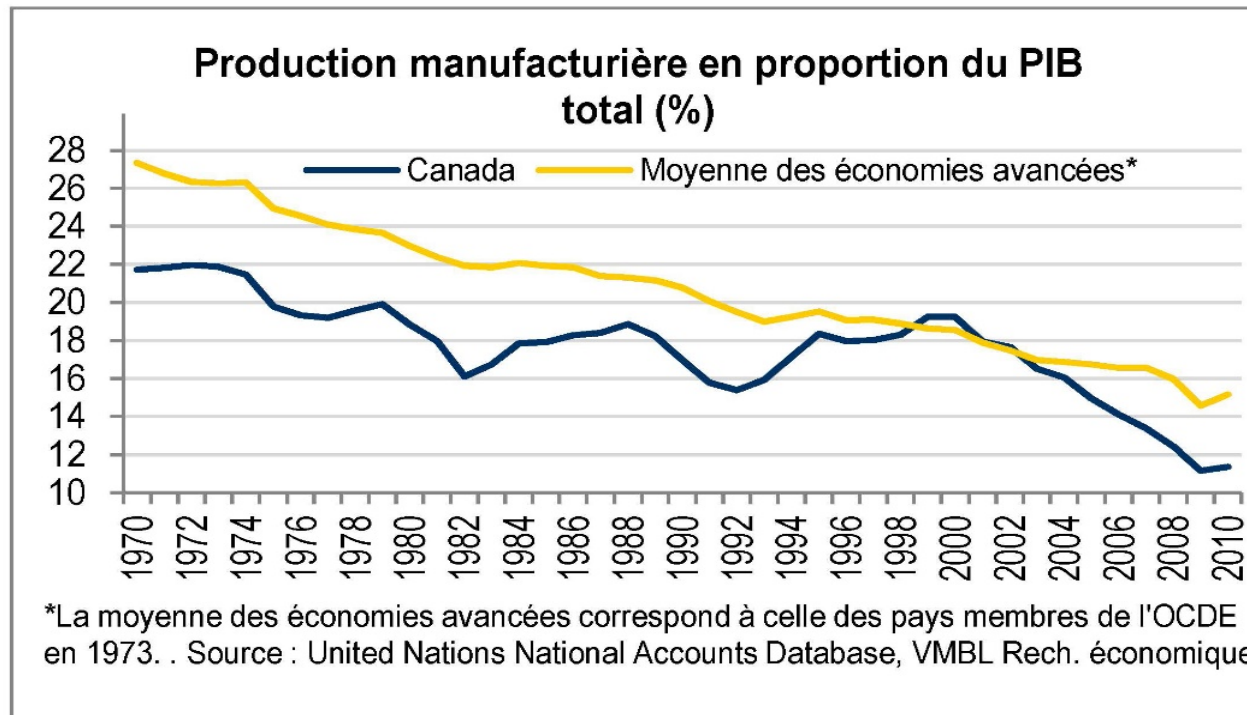
Les grandes tendances

Secteur manufacturier

- Des tarifs déjà très bas dans le secteur manufacturier
- Une plus grande intégration des économies
- Une expansion des chaînes de valeur mondiale (CVM) facilitée par l'amélioration des technologies de communication et la baisse des coûts de transport
- Une nouvelle division internationale du travail (NDIT) imposée par les FTN
- Les tâches exécutées dans une seule usine ou dans un seul pays sont de plus en plus fractionnées entre différents pays pour profiter d'avantages en termes de coûts
- Les pays exportent en maîtrisant certaines tâches ou en fabriquant certains composants plutôt que le produit final en entier

Le PTP et le secteur manufacturier canadien

La part du secteur manufacturier dans le PIB du Canada a chuté depuis le début du siècle, passant de 18 % à environ 11 %



- À partir des années 2000, la chute dans le secteur manufacturier a été plus brutale au Canada que dans les autres économies avancées

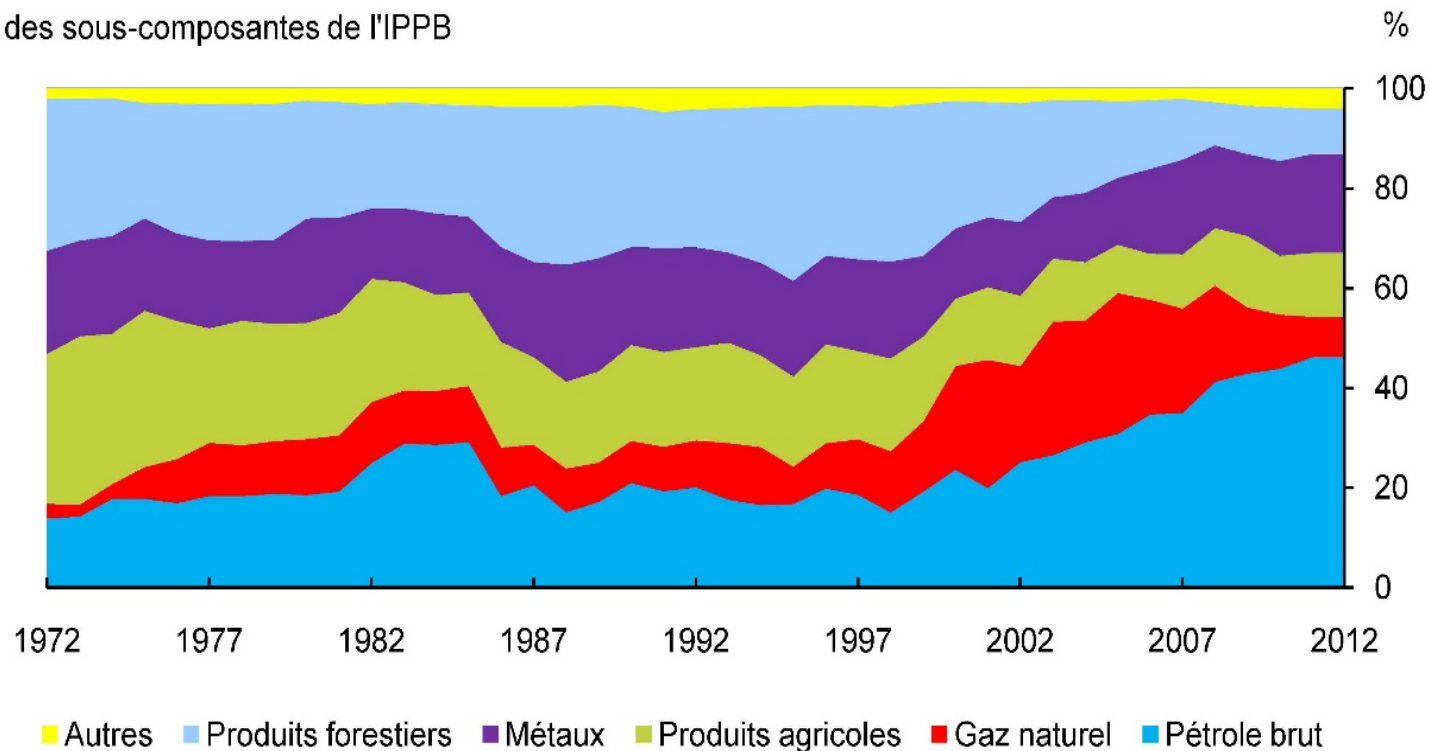
Le PTP et le secteur manufacturier canadien

- De 2000 à 2014, la proportion des biens manufacturés canadiens par rapport au total des exportations a décliné de 64 % à 46 %
- Les produits de base occupent une part de plus en plus importante des exportations canadiennes

Le PTP et le secteur manufacturier canadien

Graphique 3 : Proportion des produits de base

Poids des sous-composantes de l'IPPB



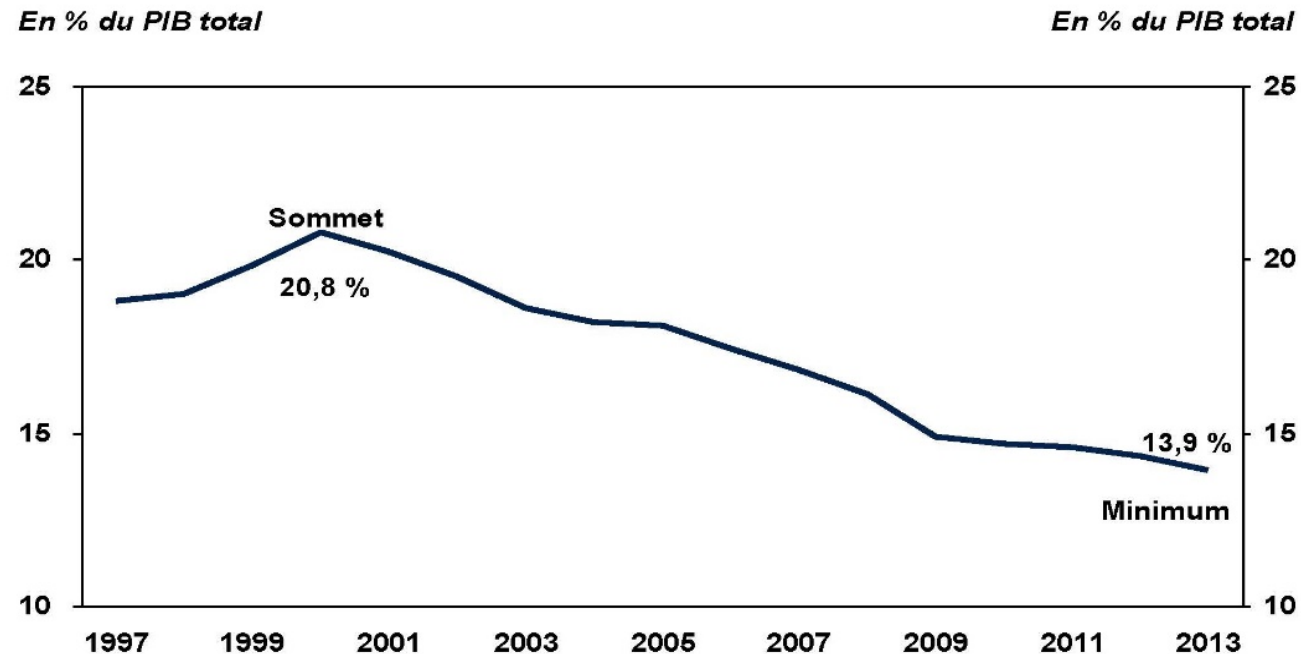
- Le pétrole est la matière première la plus exportée par le Canada

Source : calculs de la Banque du Canada

Dernière observation : 2012

Le secteur manufacturier québécois n'est pas épargné

Graphique 4 : Part du secteur manufacturier dans le PIB québécois



- La part du secteur manufacturier dans le PIB était de plus de 20 % en 2000 et d'environ 14 % en 2013

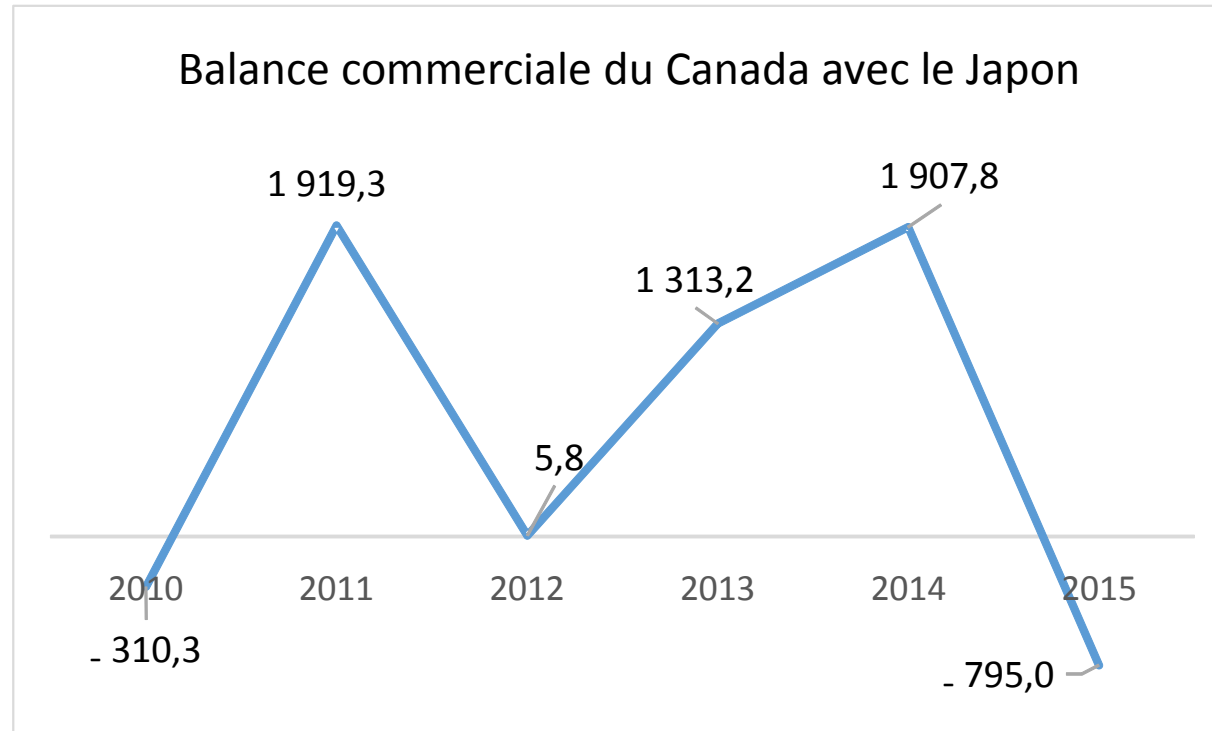
Sources : Statistique Canada, tableau 379-0030 et Desjardins, Études économiques

Le PTP et le secteur manufacturier canadien

- La part des exportations de biens manufacturés des pays de l'Asie de l'Est et du Pacifique membres du PTP est en croissance (de 82,4 % en 2000 à 87,1 % en 2014)
- Nos échanges avec le Japon représentent environ 2 % de nos importations et 2 % de nos exportations. Le Japon est un pays importateur de produits de base et exportateur de produits manufacturés
- La croissance des échanges avec le Japon risque d'accroître nos exportations de produits de base au détriment de notre secteur manufacturier

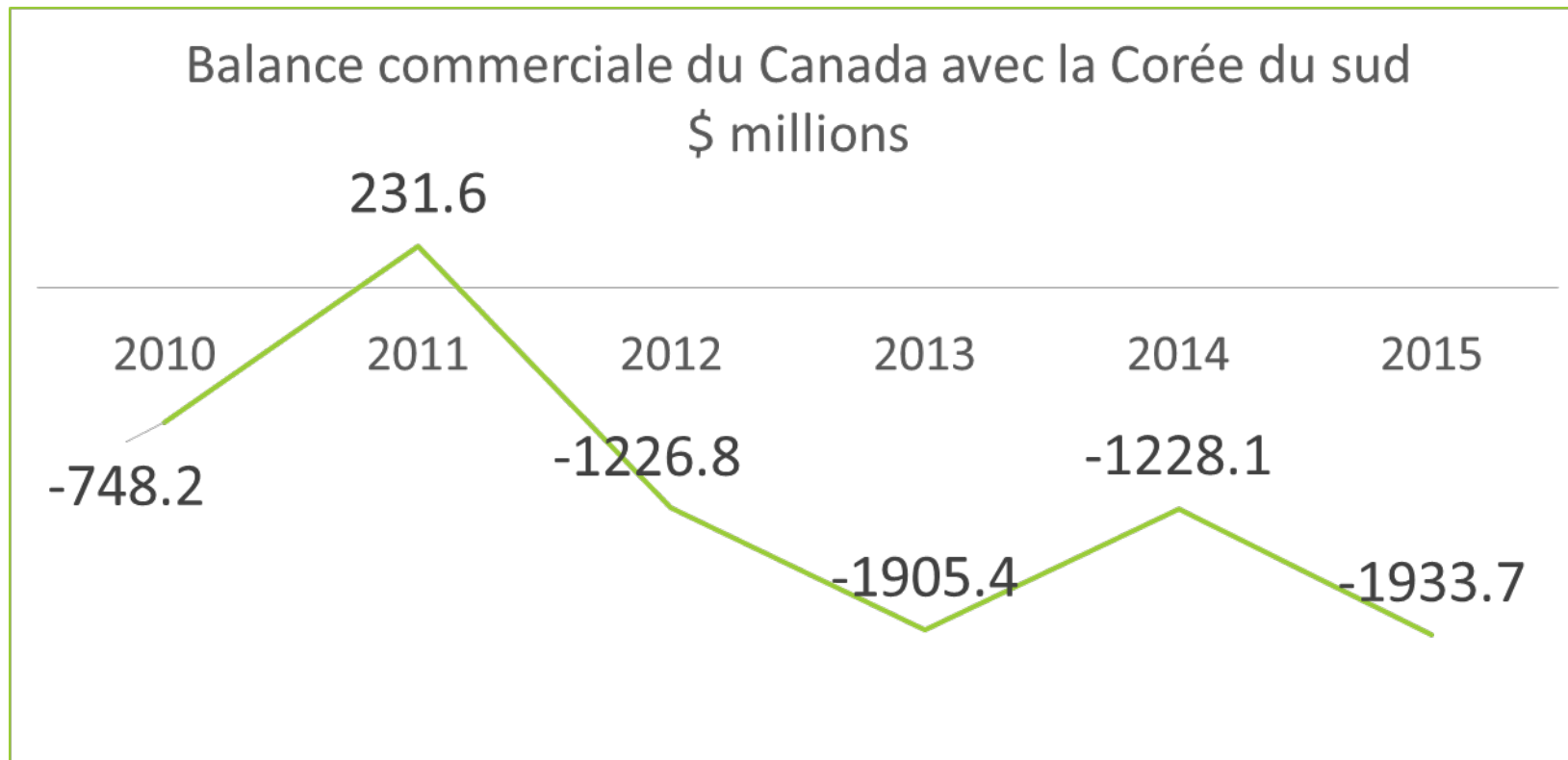
Quelques données sur l'évolution des échanges du Canada

Graphique 5



Quelques données sur l'évolution des échanges du Canada

Graphique 6



- Un an après la signature d'un accord commercial avec la Corée du Sud, notre balance commerciale avec ce pays s'est davantage détériorée (chute de nos exportations en 2015 de 3,9 % et croissance des importations de produits coréens de 10 %)

Le PTP et le secteur manufacturier canadien

- Le PTP risque d'accentuer la pression sur le secteur manufacturier déjà précaire
- Le PTP renforce notre dépendance vis-à-vis des matières premières et décourage la diversification de l'économie
- Le PTP rend le pays plus sensible aux chocs démographiques
- Le PTP augmente les risques environnementaux liés à l'intensification de l'exploitation des ressources naturelles

Le PTP : une mauvaise nouvelle pour l'emploi

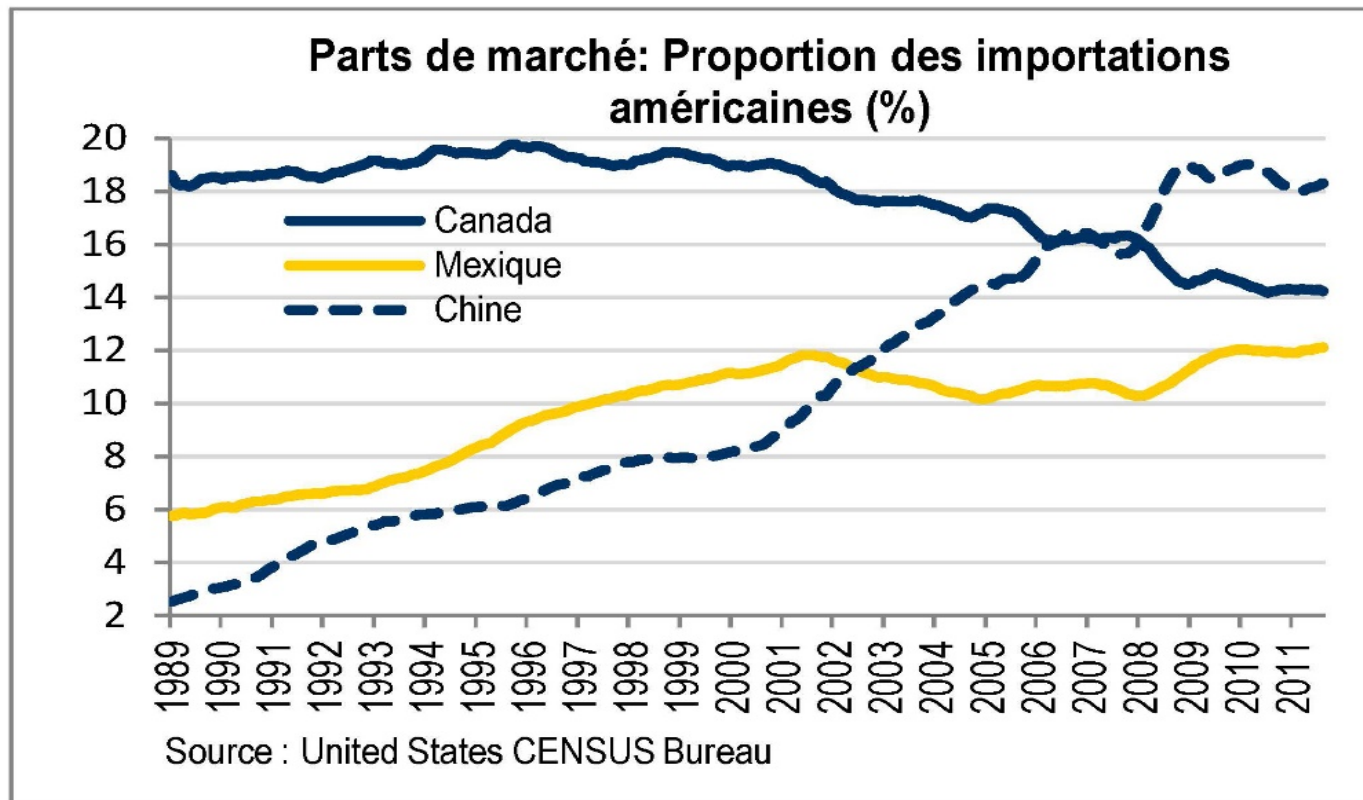
- Une étude récente démontre que le PTP pourrait entraîner la perte de 58 000 emplois au Canada
- Le secteur extractif est moins créateur d'emplois que le secteur manufacturier
- Pour chaque milliard de dollars d'exportations, le secteur d'extraction des matières premières crée 580 emplois directs, tandis que le secteur manufacturier en crée 2 300, soit 4 fois plus
- Le PTP réduit la capacité des gouvernements d'adopter des mesures visant la diversification de l'économie

Le PTP : une mauvaise nouvelle pour l'emploi

- Risque de transfert d'activités vers des pays du PTP en fonction du coût de la main-d'œuvre (investissements directs à l'étranger ou délocalisations)
- Risque de perte d'emplois et de précarisation ainsi que de pressions grandissantes sur les travailleuses et travailleurs
- Concurrence accrue sur le marché américain avec l'arrivée des joueurs du PTP

Le PTP : une mauvaise nouvelle pour l'emploi

Graphique 7



- Le PTP, comme l'ALENA, représente une menace pour les exportations canadiennes vers les États-Unis

La protection des investisseurs

- Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États permet aux entreprises de poursuivre des États lorsque ces derniers adoptent des mesures pouvant limiter leurs perspectives de profit
- Un processus d'arbitrage opaque devant un tribunal privé extraterritorial
- Le Canada, sous la pression de l'UE, a accepté de modifier le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États pour l'AECG

« Le droit souverain de gouvernements élus d'imposer des règlements dans des secteurs comme l'environnement ou les normes du travail est très important [...]. Les Canadiens y croient [...]. Les Européens y croient aussi. »

Chrystia Freeland, ministre du Commerce international du Canada, 29 février 2016

La protection des investisseurs

- Des poursuites de plus en plus nombreuses
 - Lone Pine c. Québec : interdiction permanente de forer pour trouver du pétrole ou du gaz naturel dans l'estuaire du Saint-Laurent (250 millions de dollars CAN)
 - TransCanada c. États-Unis : rejet du projet Keystone XL (15 milliards de dollars US)
- La crainte des poursuites pousse les gouvernements à s'autocensurer
- Des limites à la capacité d'intervention des États, notamment en matière de
 - Développement économique
 - Développement des services publics
 - Législation environnementale
- Un enjeu démocratique fondamental!

Les services publics

- Selon l'Internationale des services publics, la valeur mondiale des services publics est d'environ 10 000 milliards de dollars US. La pression en faveur de la privatisation est forte
- Des exceptions partielles pour les systèmes publics de santé et d'éducation, les services correctionnels et les services de garde dans leur état actuel
- Tout nouveau service devra être ouvert au privé et toute modification devra aller dans le sens d'une plus grande libéralisation
- Dans le domaine de l'éducation
 - Protection insuffisante qui pourrait favoriser l'apparition d'universités privées
 - Prolongation des droits d'auteurs

Les services publics

- Des poursuites possibles par des investisseurs (des précédents existent) si un gouvernement souhaite
 - Renverser toute privatisation de services de santé
 - Renverser la privatisation de services dans des établissements (cafétéria, buanderie, informatique, administration, etc.)
 - Étendre la couverture d'une assurance publique
- Une augmentation du coût des médicaments de 5 % au Canada, une accélération potentielle de la commercialisation et une possibilité de contourner le processus d'appel de Santé Canada pour obtenir une autorisation de commercialisation

Les services publics

- Le PTP limitera l'accès aux médicaments dans les pays moins avancés et tout effort de contrôle des prix des médicaments dans les pays riches
- Un investisseur privé étranger faisant partie d'un PPP pourra poursuivre un gouvernement devant un tribunal privé extraterritorial plutôt que dans le cadre du système juridique national

Les droits du travail

- Des dispositions essentiellement volontaires
- Les poursuites pour violation des droits du travail sont intentées par les États et non par les syndicats, alors que les entreprises peuvent poursuivre les États directement
 - Un mécanisme qui a prouvé son inefficacité (ALENA)
 - Le plaignant doit démontrer que la violation a « un effet sur le commerce ou l'investissement entre les Parties » (art. 19.3)

Les droits du travail

- Des conditions de travail préoccupantes dans plusieurs pays
 - Malaisie : entraves à la liberté syndicale, notamment pour les travailleurs migrants, limitation du droit de négociation collective et du droit de grève
 - Mexique : obstacles à la liberté syndicale et à la négociation collective, répression politique
 - Vietnam : violations des droits humains et syndicaux, notamment travail des enfants et travail forcé, liberté syndicale limitée (syndicalisme d'État), répression politique, obstacles à la négociation collective

L'admission temporaire des « hommes et des femmes d'affaires » (chapitre 12)

- Le chapitre 12, au titre trompeur, permettra l'entrée d'un large éventail de travailleuses et de travailleurs étrangers (et de leur conjoint) provenant principalement de 7 pays, et ce, pour une durée de 6 mois à 3 ans avec possibilité de prolongation
 - Investisseurs, cadres, gestionnaires, vendeurs, professionnels et techniciens
- Le chapitre 12 n'impose aucun nombre limite et ne prévoit pas la prise en compte des besoins d'un secteur, de la situation du marché du travail, etc.

L'admission temporaire des « hommes et des femmes d'affaires » (chapitre 12)

- Le chapitre 12 prévoit toutefois qu'il faudra « respecter toute prescription applicable ou toute autre exigence, y compris tout code de conduite obligatoire, concernant l'autorisation d'exercer une profession ou d'autres activités commerciales » (art. 12.4.3)
- Un empiètement sur la compétence du Québec en matière d'immigration économique
- Le PTP prévoit de plus que les parties pourraient adopter des mesures pour « faciliter davantage l'admission temporaire » (art. 12.7)

La culture

Le PTP est l'accord impliquant le Canada qui protège le moins la culture

- Un préambule faible, notamment aucune référence à la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle
- Une négociation de la culture à la pièce, ce qui rend l'analyse plus complexe
- Le gouvernement fédéral pourrait refuser un investissement s'il est incompatible avec les objectifs énoncés dans ses politiques industrielles, économiques ou culturelles
- D'autres exceptions partielles (ex. : Radio-Canada, Téléfilm Canada)
- Le gouvernement ne pourra limiter l'accès en ligne à du contenu audiovisuel étranger que s'il le fait aussi pour les entreprises nationales

Les sociétés d'État

- L'objectif du PTP est d'empêcher que les gouvernements puissent soutenir des sociétés d'État en compétition avec des entreprises privées
- Le PTP comporte des exceptions partielles concernant les articles majeurs pour Radio-Canada et Téléfilm Canada ainsi que pour les sociétés d'État et les monopoles des provinces
- Le PTP ne prévoit aucune exception pour la Société canadienne des postes (Postes Canada)
- Au terme des 5 ans suivant l'entrée en vigueur du PTP, les parties renégocieront pour élargir la portée des dispositions. Les sociétés d'État et les monopoles infranationaux sont visés

Un rappel des positions de la CSN sur le libre-échange

- Que la CSN se prononce contre tout accord commercial qui donne le droit aux entreprises multinationales de poursuivre les États, qui n'assure pas une protection des droits syndicaux et des droits humains ou qui est signé avec des États où les droits humains et syndicaux sont violés systématiquement
- Que les représentants de la CSN interpellent les acteurs politiques en région sur les enjeux soulevés par l'AECG et proposent aux instances de concertation concernées de mener une discussion sur ces enjeux

Un rappel des positions de la CSN sur le libre-échange

- Que la CSN poursuive ses représentations politiques pour exiger
 - Que les accords commerciaux incluent un chapitre qui respecte les exigences des syndicats et assure la protection des droits des travailleuses et travailleurs, notamment au moyen de la création d'institutions indépendantes financées par les États signataires
 - Que les organisations syndicales, tout comme les groupes de défense de la société civile, soient dûment informées et consultées avant et pendant les négociations de tels accords
 - Que les gouvernements produisent et divulguent des analyses rigoureuses et non complaisantes des impacts potentiels des accords, et tenant compte de la question des emplois, des droits, des conditions de travail, de la protection de l'environnement, du développement territorial, de l'intégrité des services publics et de la consommation
 - Qu'un véritable débat public ait lieu avant l'adoption de tout accord commercial par le Québec ou le Canada

Conclusion

- La mise en œuvre du PTP pourrait
 - Pérenniser certaines mesures d'austérité et ouvertures au privé
 - Accroître les déséquilibres entre les droits des investisseurs et ceux des travailleuses et des travailleurs et miner la démocratie
 - Contribuer à l'augmentation des inégalités ici et ailleurs
 - Intensifier la primarisation de l'économie canadienne
 - Rendre plus difficile et coûteuse l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement industriel
 - Nuire à la protection de l'environnement
 - Générer quelques bénéfices pour certains secteurs économiques, mais sans garanties
 - Avoir des répercussions généralement négatives en matière d'emploi

Conclusion

- Le PTP est un accord complexe à analyser et il porte sur des dimensions également complexes comme les marchés publics, la liberté d'expression sur Internet et la propriété intellectuelle
- Son caractère évolutif pourrait nous réserver des surprises à long terme
- Même le gouvernement canadien doute des bénéfices de l'entente et se lance dans des analyses, alors que les négociations sont terminées
- Plusieurs économistes de renom, dont Paul Krugman et Joseph Stiglitz, soutiennent que les effets favorables du PTP sur le commerce sont négligeables lorsqu'on tient compte des sérieuses préoccupations qu'il suscite, notamment les droits excessifs prévus en matière de propriété intellectuelle, l'harmonisation réglementaire ou encore le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et État